
Discours d'une députation de la société populaire de Rhodéz, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours d'une députation de la société populaire de Rhodéz, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 320-321;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15615_t1_0320_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Les ouvriers de l'imprimerie des administrations nationales, ont donné, pour le même objet, 700 L en assignats.

Les artistes composant le théâtre de l'Opéra-comique, rue Favart, ont donné pour le même objet, la somme de 1 751 L en assignats.

Du 18 dud.

Le citoyen Barré, directeur du théâtre du Vaudeville, a déposé 1 159 L 4 s en assignats, provenant de la recette de ce spectacle, et destinés au soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor.

Les employés des dépôts des transports et convois militaires établis à Chantilly, ont envoyé, pour le même objet, 141 L 10 s en assignats.

La société populaire de Verneuil a envoyé, pour les frais de la guerre, 12 L 10 s en assignats, et 75 L en numéraire; en tout 87 L 10 s.

Les administrateurs du théâtre de la rue Feydeau, ont fait déposer, pour secourir les victimes de l'accident arrivé le 14 fructidor, la somme de 1 075 L en assignats, produit d'une représentation donnée à ce sujet.

Le citoyen François-Nicolas Martin, a déposé, au nom de la commune de Chézy-en-Orxois, [département de l'Aisne], une caisse contenant 16 marcs de galons en or.

Un anonyme a déposé trois médailles de la fédération de 1790.

La société populaire d'Athis-sur-Orge a envoyé, pour aider à la construction d'une frégate, la somme de 230 L 10 s en assignats et trois gros sous (154).

Du 19 dud.

La commune de Nainville, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, a fait déposer par le citoyen Cocural, maire de cette commune, la somme de 54 L 10 s, produit de la souscription volontaire pour l'armement de la frégate offerte par le district de Corbeil.

La commune de Valdampierre, district de Chaumont, département de l'Oise, a fait déposer par le citoyen François Gras, la somme de 91 L en assignats (155).

Le citoyen Barère, député, a déposé de la part du citoyen Barreau, de Toulouse, la somme de 300 L en assignats, destinés aux parents indigents des défenseurs de la patrie, morts dans le dernier combat naval (156).

Le citoyen Rivière, député, a déposé au nom du citoyen Reignac, de Tulle, département de la Corrèze, une médaille de la fédération de 1790 (157).

Le citoyen Lautour, agent national près le district d'Argentan, a envoyé une décoration militaire (158).

La société populaire de Morlaix [département du Finistère], a envoyé pour les frais de la guerre la somme de 1 000 L en quatre assignats, provenant des recettes de l'institution théâtrale, établie en cette commune (159).

Le citoyen Deperrey, vérificateur en chef des assignats, tant en son nom qu'en celui des employés de ses bureaux, a envoyé pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor 168 L 15 s en assignats.

Les citoyens administrateurs du théâtre des Arts, ci-devant de la Liberté, rue de la Loi, ont envoyé pour le même objet la somme de 2 689 L en assignats.

Le citoyen Philippe, chef des relieurs et ployeuses de l'imprimerie des administrations nationales, a envoyé, en son nom et en celui de ces citoyens et citoyennes, 75 L pour le même objet (160).

Les administrateurs du théâtre de la République, rue de la Loi, ont envoyé pour le même objet la somme de 2 412 L en assignats.

Du 20 fructidor

Le citoyen Pille, adjoint au commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre, a envoyé 48 décorations militaires y compris une de Cincinnatus; plus une médaille de la Bastille.

Une épaulette, une contre-épaulette en or.
Une épaulette, une contre-épaulette en argent.

Les officiers municipaux de Blanzac, district d'Angoulême, département de la Charente, ont envoyé de la part de Jean Derouillé, ci-devant prêtre, 95 L 4 s, dont une moitié en argent, et l'autre en assignats, en un bon de la poste.

Le citoyen Terver, canonnier, compagnie Lambert, quatrième division d'artillerie nationale, à Montlyon, département des Hautes-Alpes, a envoyé sa solde de cinq jours, montant à 4 L en assignats, pour aider à la construction du vaisseau *Le Vengeur*.

Le citoyen Tolosé, directeur du théâtre du Lycée, établi à la Maison Egalité, a envoyé pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor la somme de 1 050 L en assignats.

La société montagnarde et régénérée de Rhodéz [département de l'Aveyron], a envoyé pour aider à la construction du vaisseau *Le Vengeur*, la somme de 5 053 L 5 s, y compris un écu de 6 L, le reste en assignats.

Une députation de la société populaire de Rhodéz est admise à la barre:

(154) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

(155) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

(156) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

(157) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

(158) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

(159) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

(160) *Bull.*, 19 fruct. (suppl.).

L'orateur:

Citoyens Représentans,

Tandis que les tyrans coalisés disparaissent devant les soldats de la liberté, tandis qu'ils apprennent, dans le désordre tumultueux de leur honteuse défaite, combien il est insensé d'opposer des armées d'esclaves au courage stoïque des soldats républicains; la marine française, si longtemps et si traîtreusement négligée, devenue enfin républicaine, annonce à ces vains insulaires que leur despotisme maritime touche à sa fin.

Les sans-culottes composant la société populaire de Rhodéz, qui ne sont riches qu'en patriotisme, jaloux cependant de concourir à la destruction de cette race mercantile, ont ouvert une souscription dont le produit, de 5 053 L 5 s, est destinée à concourir au remplacement du vaisseau *Le Vengeur*, que la journée mémorable

du 20 prairial a vu s'engloutir dans les flots, au milieu des cris mille fois répétés *Vive la République!*

Par vos soins, un nouveau *Vengeur* sortira incessamment de nos ports, et ira venger sur les féroces Anglais la mort de ces intrépides républicains, qui ont mieux aimé périr que de se rendre.

Recevez, citoyens législateurs, une nouvelle assurance de notre attachement inviolable à la représentation nationale, comme aussi de notre impérissable gratitude pour vos immortels travaux.

Offrez pour nous en tribut à la patrie tout notre sang et toutes nos fortunes (161).

La séance est levée à quatre heures (162).

Signé, BERNARD (de Saintes), président; L. LOUCHET, CORDIER, BORIE, REYNAUD, BENTABOLE, GUFFROY, Secrétaires.

(161) *Bull.*, 21 fruct. (suppl.). Voir ci-dessus n° 71.

(162) *P.-V.*, XLV, 122.